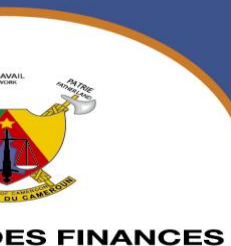




Politique fiscale et relance économique



MINISTRE DES FINANCES

Conférence annuelle des services centraux et extérieurs du ministère de finances, février 2023



SOMMAIRE

Introduction générale

- 01** La relance par une politique fiscale d'optimisation des recettes
- 02** La relance par une politique fiscale de promotion socio-économique

Introduction : contexte

Un contexte marqué par une succession de crises

2015

**Crise sécuritaire
dans l'Extrême-nord
(Boko-Haram)**

2016

**Nouveau foyer de
crise dans le
Nord-ouest et le
Sud-ouest**

2018

**Ralentissement de
l'économie mondiale
dû à la baisse du prix
du baril**

2020

**Crise sanitaire liée
à la pandémie
Covid-19**

2022

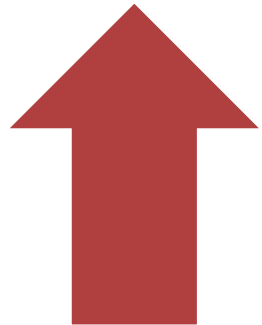
**Conflit russo-
ukrainien**

Introduction : un contexte de crises aux répercussions non négligeables

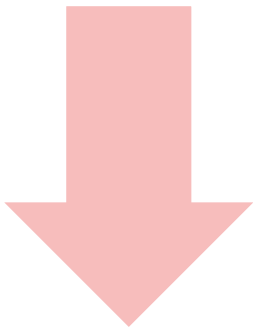
Sur les entreprises

Sur l'équilibre budgétaire de l'Etat

Sur les ménages



Renchérissment des prix des intrants (rupture des chaînes d'approvisionnement)



Baisse de la production de certains biens

Dégradation de la capacité contributive des entreprises



Diminution de la consommation des ménages

Introduction : fin



Contexte de crise appelant de la part de l'Etat une intervention plus importante



La politique fiscale comme levier essentiel de la relance économique

1

La relance économique par une politique fiscale d'optimisation des ressources

2

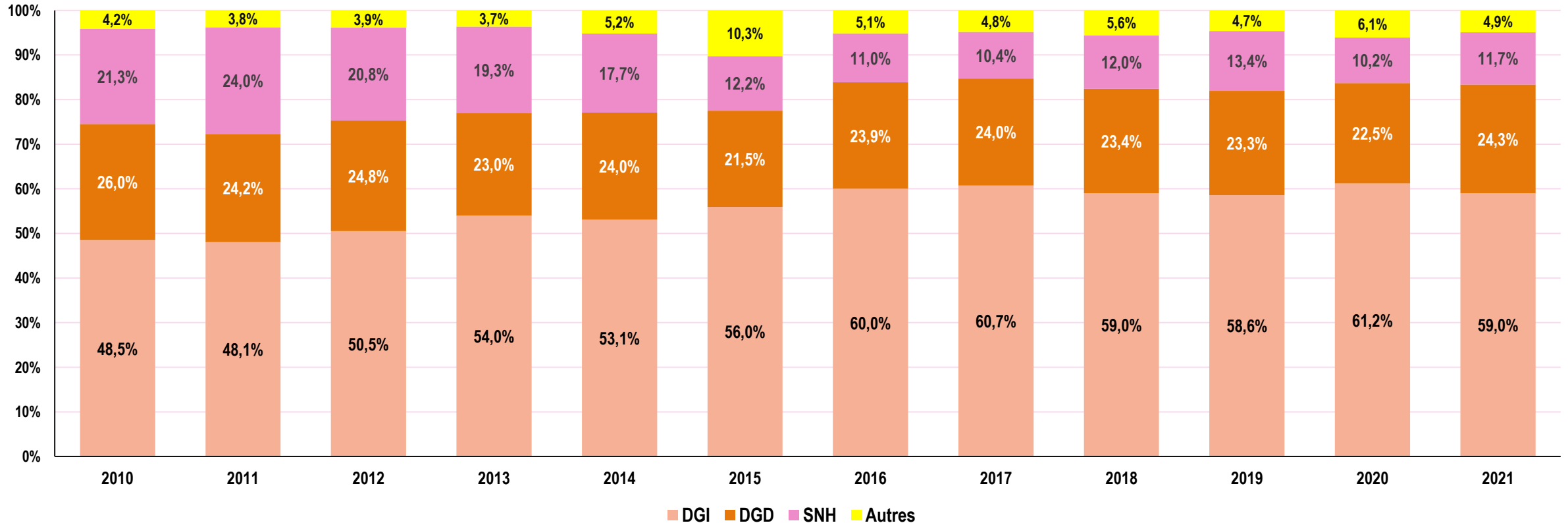
La relance économique par une politique fiscale de promotion socio-économique

1



La relance économique par une politique fiscale d'optimisation des ressources

Evolution des différentes sources de contribution aux ressources propres du budget de l'État de 2010 à 2021

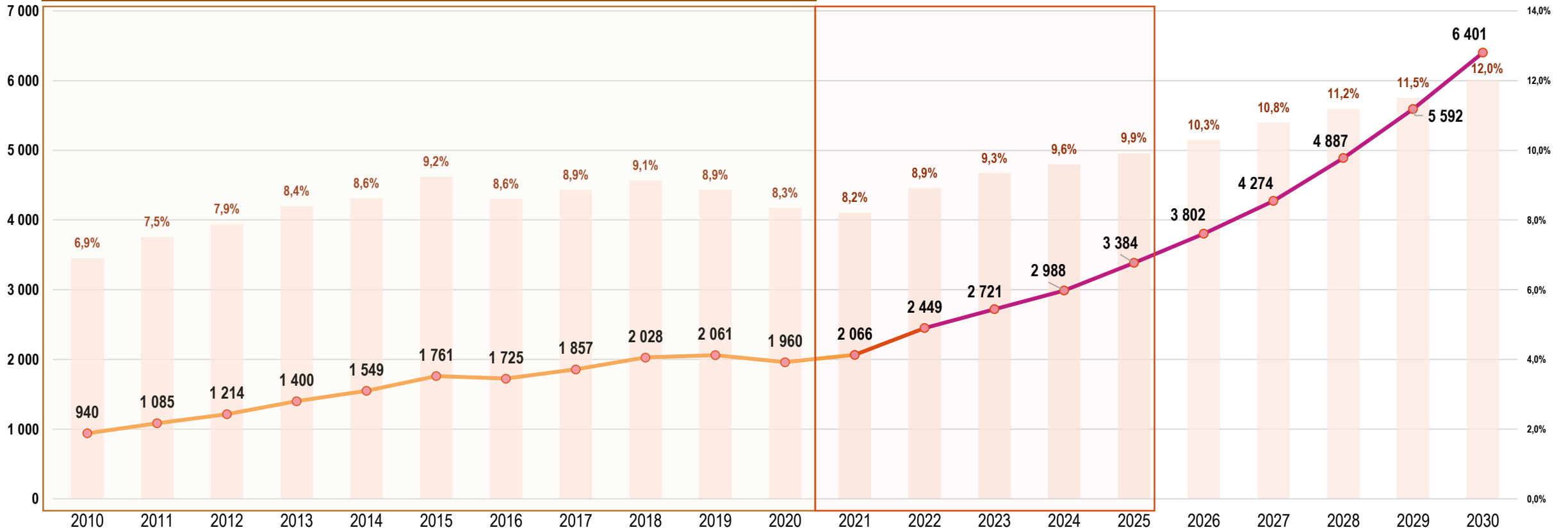


- l'État : acteur majeur de la relance économique (**l'investissement public**), d'où la nécessité de se doter d'un **espace budgétaire robuste à travers les recettes fiscales**
- La contribution de la DGI aux ressources propres de l'Etat qui était de **48,5% en 2010** s'est hissée à **61,2% en 2020**. Sur la période 2010-2020, la moyenne de la contribution de la DGI se situe à **55,2%**.

Evolution des recettes fiscales sur la période de 2010 à 2030, en Milliards de FCFA

Période de 2010 à 2020

Période de 2021 à 2030



Sur la période de 2021 à 2030, les recettes fiscales internes devraient passer de **2 066 mds** à **6 410 mds**, soit une évolution du taux de pression fiscale interne de **8,2%** en 2021 à **12%** en 2030

Quels sont les leviers de cette mobilisation ?

Modernisation des procédures

Le tout digital

Réorganisation des services

**Segmentation approfondie et affinée,
spécialisation du suivi des opérations fiscales**

Sécurisation des recettes

**Zéro cash (télépiement, mobile tax.); sécurisation
des circuits de collecte (DTA, TSPP, timbre d'aéroport)**

**Élargissement de
l'assiette**

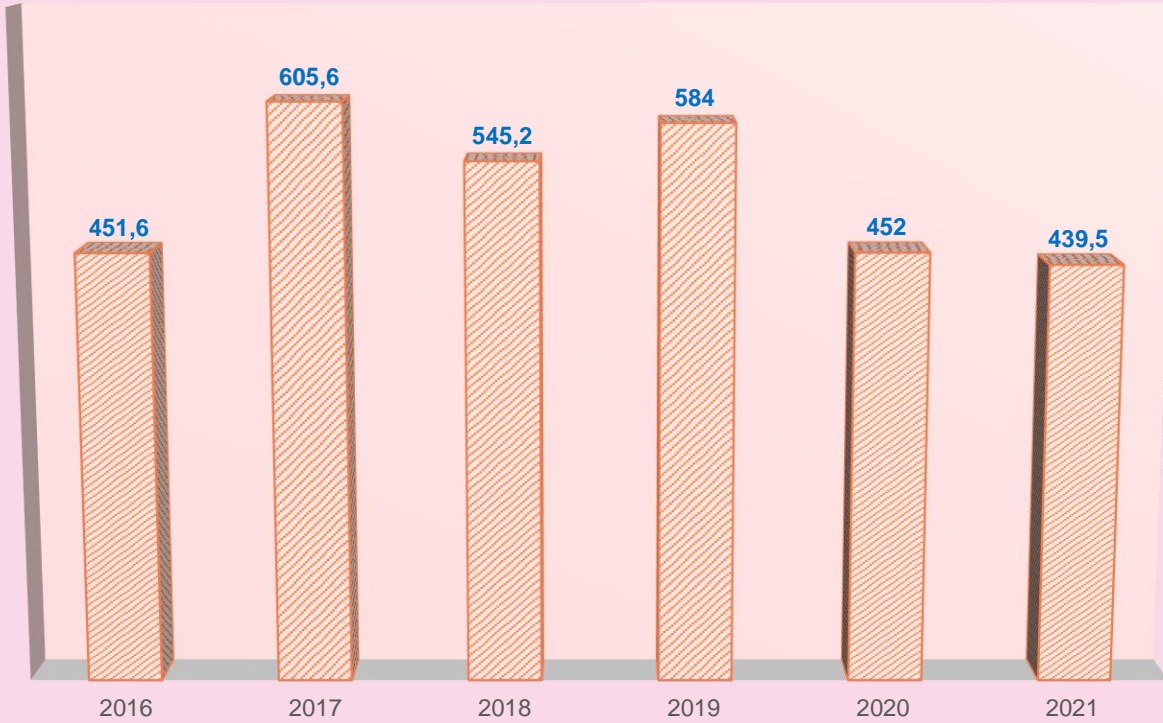
**Sources innovantes (taxation des externalités négatives (DA sur
tabac, alcool, jeux, déchets); taxation de l'économie numérique;
TTA, TSPP gaz industriel, taxation des OBNL)**

2

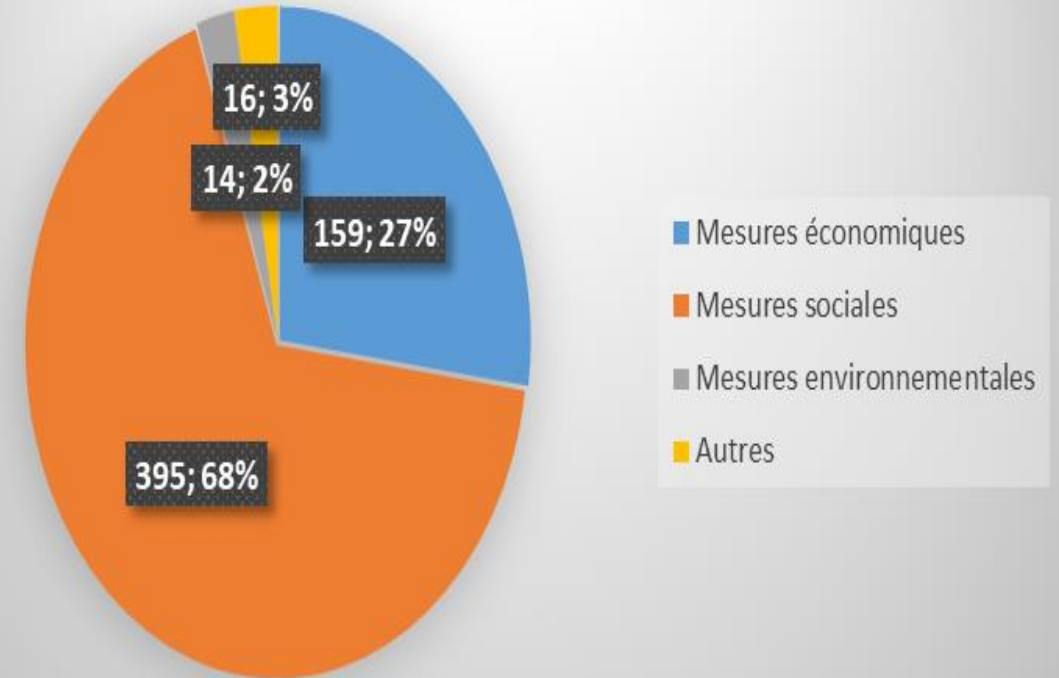
La relance économique par une politique fiscale de promotion socio-économique



Evolution de la dépense fiscale de (2016-2021)



Dépense fiscale par finalités



Sur la période de 2016 à 2021, l'Etat a consenti une dépense fiscale de **3 077,9 milliards**, soit une moyenne d'environ **500 milliards par an**, de **20% des recettes fiscales non pétrolières** et de **2,5% du PIB**

Les 2/3 des dépenses fiscales, soit près de 400 Mds de FCFA ont un **objectif social (2021)**

1

Les régimes fiscaux de promotion du financement de l'économie

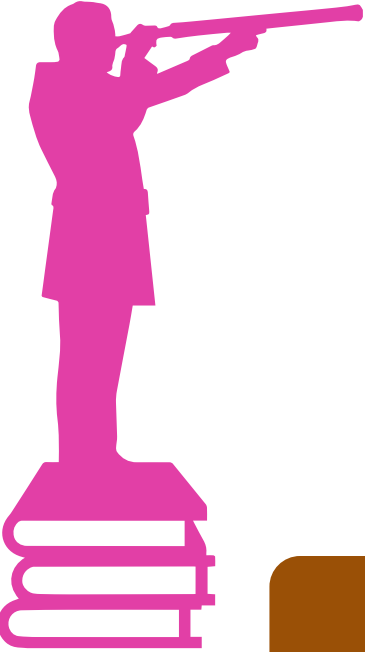
- Le régime fiscal de promotion des contrats de partenariat public privé (dispense TVA sur les investissements et réduction IS) ;
- Le régime fiscal de promotion du secteur boursier (réduction IS, exonération TVA et droits d'enregistrement) ;
- L'exonération de l'IR des intérêts des comptes d'épargne (jusqu'à FCFA 50 millions) ;
- L'exonération de l'augmentation du capital et des conventions de compte courant associés.

2

Les régimes d'incitation à l'investissement privé

- ❑ Les régimes fiscaux dérogatoires de la loi du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé (environ FCFA 40 768 milliards d'investissements projetés et 125 000 emplois envisagés) ;
- ❑ Le régime de promotion du secteur agricole ;
- ❑ Les régimes d'incitations des zones économiques ;
- ❑ Le régime fiscal de promotion de la politique de l'import-substitution ;
- ❑ Le régime fiscal de promotion des Zones Economiquement Sinistrés ;
- ❑ Le régime fiscal de promotion de l'économie numérique ;
- ❑ Le régime fiscal de promotion de la recherche et de l'innovation.

Conclusion



Comment soutenir à long-terme la relance économique via la mobilisation optimale des recettes fiscales, dans un contexte économique caractérisé par :

**La
prédominance
du secteur
informel**



**Une faible
contribution
fiscale des
particuliers**



**Des défis
fiscaux liés à la
mondialisation**



Merci
pour votre aimable
attention



MINISTÈRE DES FINANCES

